



## Compte-rendu réunion FART du 05/09/2011 – Méthode de repérage des ménages éligibles au dispositif

Ordre du jour : mise en place d'une méthode de repérage des ménages éligibles aux aides du FART dans les communes les plus urbaines de la communauté

liste des présents : Chapon Serge (DDT), Chalaye Georges (ADMR), Allirol Marie (ADMR), Perrin Jérôme (PACT 43), Contassot Garance (Association Ste Élisabeth), Lebouchard Henri (CCAS le Puy-en-Velay), Chassaing Françoise (élue ville et Communauté d'agglomération), Defix Adrien (maire de Coubon), Desage Jean-Paul (Adjoint mairie d'Aiguilhe), Paillon Franck (maire de Blavozy), Joubert Michel (Président de la communauté d'agglomération), Leleux Orane (service Aménagement de l'Espace, communauté d'agglomération)

Excusés : Mme Chandès-Lazhermes (CG 43), Pagnère Agnès (CCAS le Puy-en-Velay), Reynaud André (élu agglomération et commune d'Espaly)

### Compte-rendu :

Présentation du dispositif FART :

Le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique est une nouvelle aide de l'État qui permet d'aider les propriétaires occupants modestes à réaliser des travaux d'économie d'énergie chez eux (isolation, chauffage...).

□ sous conditions de ressources et si les travaux engagés permettent de réaliser 25% d'économie d'énergie, les propriétaires occupants peuvent bénéficier de 2100 € d'aides du FART en plus des aides classiques de l'ANAH auxquelles peuvent s'ajouter des aides des caisses de retraites,

Quelques rappels sur l'ANAH par S. Chapon,

Dans le cadre du PIG précarité énergétique, le PACT 43 a été missionné par l'ANAH pour effectuer le repérage des ménages et l'aide à l'ingénierie, ainsi, jusqu'à la fin de l'année, les ménages bénéficient d'une aide à l'ingénierie gratuite.

□ il est important de rappeler que le PACT 43 offre un conseil gratuit à tous et que cette demande de renseignements n'oblige pas à la réalisation de travaux.

□ même si l'aide du FART est centrée sur les économie d'énergie, d'autres aides peuvent être versées notamment pour l'adaptation du logement au vieillissement.

L'ADMR travaille avec le PACT 43 (surtout pour les personnes âgées)

Le personnel de Ste Elisabeth est sensibilisé aux logements dégradés □ fait remonter les informations



## Propositions d'actions à mettre en place pour repérer les ménages :

### Services de la Communauté d'Agglomération :

- article dans l'éveil (page centrale avec photos)
- faire passer un message dans une radio locale (RCF?)
- faire un reportage dans les informations locales télévisées de France 3
- faire un article dans le Mag de l'agglomération
- informer les travailleurs sociaux du conseil général
- transmettre des plaquettes et questionnaires à tous les travailleurs sociaux

### Maires :

- faire paraître un article dans les bulletins municipaux
- missionner les CCAS (organisation de réunions par les maires pour qu'ils présentent le dispositif aux membres des CCAS) □ Coubon = semaine du 15 au 20 septembre
- joindre aux fiche de paie des agents municipaux une plaquette et un questionnaire
- donner une plaquette à chaque élu (communes et communauté d'agglomération)

### ADMR et Ste Elisabeth :

- sensibiliser leurs personnels au dispositif d'aide
- transmettre les plaquettes et questionnaires aux personnes susceptibles d'être concernées (ou leurs familles)